

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
de la région Pays de la Loire**

**Avis du CSRPN plénier**

Le nombre de votants est de : 16 membres  
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement

Date de la réunion : 08/07/2021	Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant des travaux de restauration écologique sur des cours d'eau du bassin de Goulaine (44) N° de projet Onagre : 2021-07-38x-00825	Avis : Favorable sous conditions
------------------------------------	----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------

Présentation

Le projet est présenté par la DDTM 44 en l'absence du maître d'ouvrage, le Syndicat mixte Loire et Goulaine.

L'objectif du projet est la restauration de milieux aquatiques sur deux cours d'eau dans la continuité d'un « contrat territorial eau » 2016-2020.

Deux sites distincts sont concernés sur les communes de Saint-Julien-de-Concelles et de Le Loroux-Bottereau, respectivement sur un linéaire d'environ 800 mètres (site 1) et 150 mètres (site 2) en propriété communale.

Les travaux consistent à débroussailler une ripisylve dense et fermée par les ronces et à recharger les cours d'eau en sédiments.

Les inventaires précis réalisés dans les cours d'eau et sur les berges sur 5 à 20 mètres ont mis en évidence la présence des espèces protégées suivantes :

- l'Agrion de Mercure,
- le Léopard des murailles,
- la Bouscarle de Cetti,
- le Campagnol amphibie.

Seul le Campagnol amphibie est susceptible d'être impacté par des perturbations.

Les travaux sont réalisés d'août à novembre, puis jusqu'en février 2022 pour restauration des boisements. La période de reproduction des oiseaux est évitée jusqu'à mi-août.

Le Campagnol pourrait être impacté par les travaux de rechargement : blocs rocheux déposés tous les 20 mètres sur épaisseur de 10 à 20 centimètres pour créer un nouveau lit avec alternance de flux hydraulique. C'est pourquoi les bordures prairiales des cours d'eau sont mises en défens jusqu'à 80 centimètres de la berge. Une pelle à bras long est utilisée pour ne pas détruire l'habitat de l'espèce en berge proche du cours d'eau.

Effets attendus : meilleure diversification avec flux plus favorable à la diversification des milieux pour le campagnol.

Il n'y a pas de mesure de compensation, car il est attendu une plus grande diversification des habitats et notamment leur ouverture favorable au Campagnol amphibie.

Un suivi est prévu en année n+1, puis renouvelé si le Campagnol n'est pas détecté à n+1.

Discussion

Le CSRPN s'interroge sur la présence de travaux dans la partie amont du site 1, au sud du camping, alors que le bureau d'étude préconise d'éviter les travaux dans ce secteur qui concentre des enjeux Agrion de Mercure et Campagnol amphibie.

La DDTM 44 répond que l'Agrion n'est pas impacté, car le cours d'eau n'est pas touché à cet endroit. Elle justifie ces travaux par le fait que le syndicat a souhaité avoir plus de cohérence sur l'ensemble du linéaire.

Le CSRPN se demande si le maître d'ouvrage a une vision globale de la répartition du Campagnol amphibie dans le secteur ? Y a-t-il du report possible pour les individus autour du linéaire de travaux ?

La DDTM 44 répond par l'affirmative.

Le CSRPN se demande si l'écologue aura bien les compétences pour suivre convenablement le Campagnol amphibie et l'Agrion de Mercure à la suite des travaux ?

La DDTM 44 indique que l'animatrice du site peut réaliser des inventaires en régie. Elle a la connaissance. On peut demander que l'écologue soit accompagné par l'animatrice.

Vote :

- Favorable sous conditions d'éviter les travaux dans la petite zone amont du site 1 au sud du camping et que l'écologue soit accompagné par l'animatrice du site Natura 2000 ou par un bureau d'études spécialisé : 16
- Abstention : 0
- Défavorable : 0

Date de signature : 28/07/2021

Le président du CSRPN des Pays de la Loire



Willy Chéneau